



# MIEUX ACCUEILLIR

## LES PERSONNES HANDICAPÉES

### ACCUEIL D'UNE PERSONNE AYANT UNE INCAPACITÉ MOTRICE

L'incapacité motrice est l'une des incapacités les plus fréquentes dans la population québécoise.

**L'incapacité motrice comprend les incapacités liées à :**

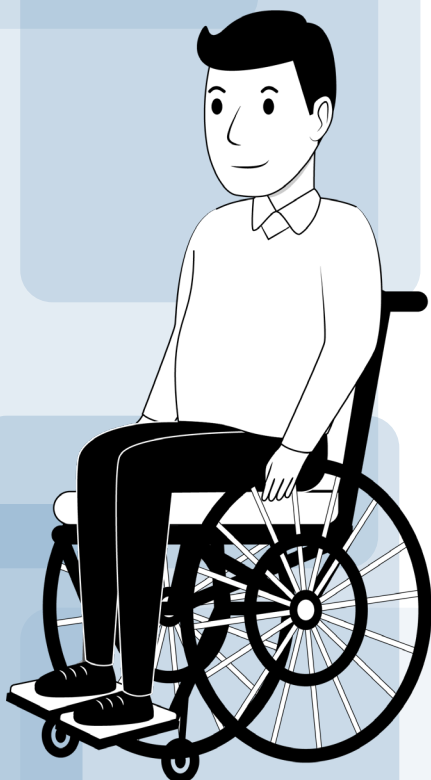
- la flexibilité (difficultés à se pencher ou à tendre les bras);
- la mobilité (difficultés à se déplacer, à marcher et à utiliser les escaliers);
- la dextérité (difficultés à se servir de leurs doigts pour saisir de petits objets).

#### CONSEILS POUR ACCUEILLIR UNE PERSONNE AYANT UNE INCAPACITÉ MOTRICE

- sauf en cas d'urgence, ne touchez pas à l'aide technique de la personne (fauteuil roulant, déambulateur, etc.) sans avoir eu son autorisation;
- assurez-vous que l'aménagement des lieux soit accessible pour tout le monde;
- gardez les allées et les corridors dégagés de tout obstacle;
- aménagez des comptoirs qui sont à la bonne hauteur et qui comprennent un espace de dégagement en-dessous;
- disposez les présentoirs et les marchandises pour qu'ils soient facilement atteignables;
- assurez-vous que les dispositifs de paiement par carte ne soient pas fixés au comptoir;
- pensez à créer une salle d'attente inclusive qui prévoit des espaces pour les personnes en fauteuil roulant.

#### SI UNE PERSONNE VOUS AUTORISE À DÉPLACER SON FAUTEUIL ROULANT :

- attendez et suivez ses consignes;
- assurez-vous qu'elle est prête avant de déplacer son fauteuil;
- avisez-la à l'avance de ce que vous allez faire;
- évitez les surfaces inégales et les endroits où de multiples objets doivent être contournés;
- veillez à ne pas la laisser dans une position gênante, dangereuse ou indigne (par exemple, face à un mur ou dans le passage de portes qui s'ouvrent).



Pour en savoir plus,  
visionnez les capsules  
de formation sur  
[ophq.gouv.qc.ca/  
mieuxaccueillir](http://ophq.gouv.qc.ca/mieuxaccueillir)